CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E87748** **VALABLE JUSQU'AU** **20/11/2026**

ÉDITÉ LE **13/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/2005
Forme juridique : SARL
Capital : 362 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2005B00121

Siret : **481 341 113 00019**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 3056780

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 118648371

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011314916504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : **JEAN LOUIS RESBEUT**

ROUTE DE CAROLLES
50530 SARTILLY-BAIE-BOCAGE

Téléphone : 02 33 68 13 67 **Fax :**
Portable : 07 86 35 05 01

Site Internet : www.menuiserie-resbeut.com
E-mail : pjresbeut@menuiserie-resbeut.com

Responsabilité légale :
RESBEUT PIERRE-JEAN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 72 **Tranche de classification :** EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	21/11/2023
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	19/10/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	19/10/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	05/11/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	06/02/2025
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/11/2026 19:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.